



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Version/Révision : 24/01/2017
Date d'impression : 24/01/2017

page 1 of 168

FICHE VOLONTAIRE D'INFORMATION PRODUIT POUR LES ABRASIFS A LIANT METALLIQUE
Basée sur le format d'une fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et de la société

1.1 Identificateur de produit

DISQUE DIAMANT PRODIAMINI D.180 X 30 - 25,4 - 22,23 X H7 N° 11101025 / 373198

1.2 Utilisation du produit

Outils diamanté pour matériaux de construction

1.3 Identification du fournisseur de l'information volontaire sur le produit:

Société: S.A. SIDAMO

Adresse: Z.I. DES GAILLETROUS

41261 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Téléphone: 02 54 90 28 28

Fax: 02 54 74 09 82

E-mail: sidamo@sidamo.com

Contact : BERLAUD Pierre-Olivier

2. Identification des dangers

2.1. Classification

Non applicable

Les Abrasifs appliqués sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive 1999/45/CE ou du règlement CE N°1272/2008.

Voir également les sections 8 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Les Abrasifs appliqués sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses et dès lors ne nécessitent pas de marquage spécifique selon définitions de la Directive 1999/45/CE ou du règlement CE N°1272/2008.

2.3. Autres dangers

Inconnu



3. Composition/informations sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classifiés selon la Directive 67/548/CEE ou le règlement (CE) N°1272/2008 ou pour lesquels il existe une valeur limite communautaire d'exposition:

Substance	Numéro CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 (CLP)		Classification selon la Directive 67/548/EEC
					Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger	
iron	231-096-4	7439-89-6		75-99%			F; R11**
nickel	231-111-4	7440-02-0		0-2%			Carc.Cat.3; R40 R43
copper	7440-50-8	231-159-6		0-2%			

(Les Phrases-R et -H sont listées en section 16)

4. Premiers secours

Voir également les sections 8 et 16.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Impossible à cause de la forme du produit
Contact avec les yeux: Impossible à cause de la forme du produit
Contact avec la peau: Pas d'effet dangereux connu
Ingestion: Improbable à cause de la forme du produit
Note destinée aux médecins Non disponible

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconnus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable. Traiter selon les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

5.2. Dangers spécifiques dus au produit

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Les produits d'extinction doivent être choisis en fonction des matériaux environnants.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Non applicable.

7. Manipulation et stockage

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants.
(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux)

Type de valeur limite (pays d'origine)	substance	Numéro CE	Numéro CAS	Valeurs d'exposition limites				Limite de crête	Source, remarques
				Valeurs à Long terme		Valeurs à Court terme			
				mg/m³	ml/m³ (ppm)	mg/m³	ml/m³ (ppm)		
	iron	231-096-4	7439-89-6	10mg/m3					
	nickel	231-111-4	7440-02-0	1mg/m3					
	copper	7440-50-8	231-159-6	1mg/m3					

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipements de protection individuelle

- 8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection.
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- 9.1 Etat physique: solide
- 9.2 Couleur:
- 9.3 Solubilité dans l'eau:

9.2. Autres informations

Néant

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux ou toxiques.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'effets connus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de potentiels de biodégradabilité connus.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentialités connues.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de potentialités connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effets connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Respecter les règlements locaux et nationaux !.

- O Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs. (EWC – Nr. 120121),
- O Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120)

13.1.2 Emballage

Respecter les règlements locaux et nationaux.

14. Informations relatives au transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Changement par rapport aux versions précédentes

Voir chapitres 1 à 16

Bibliographie et données source

Directive (1999/45/EC), amendée par le règlement CE N°. 1907/2006.
Directive (67/548/EWG), amendée par la Directive 2009/2/EC.
Règlement REACH CE N° 1907/2006, amendée par le règlement CE N° 552/2009.
Règlement CE N° 1272/2008, amendée par le règlement CE N° 790/2009.



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Version/Révision : 24/01/2017
Date d'impression : 24/01/2017

page 6 of 168

Directive 2000/39/EG, amendée par la Directive 2009/161/EC
Directive 75/324/EWG, amendée par le règlement CE N° 219/2009.
Règlementation sur les Transports selon ADR, RID et IATA.

Codes des mentions de danger

Selon le règlement CE N°1272/2008

H

Selon la directive 67 / 548 / EWC

R

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: BERLAUD Pierre-Olivier

Contact: Sidamo@sidamo.com